

Chambre des communes

comparativement mineure de navires Zodiac aux États-Unis.

L'Accord de libre-échange devait nous permettre de répondre aux appels d'offres du gouvernement américain. . .

M. le Président: Étant donné l'heure, je demanderais au député de compléter sa question.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer au ministre que l'Accord de libre-échange devait. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député de Rosedale a la parole.

* * *

LES PARCS

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, c'est au ministre de l'Environnement que je m'adresse. Aujourd'hui, la Chambre a approuvé à l'unanimité la motion de la députée de Scarborough-Centre concernant la vallée de la rivière Rouge et sa préservation en tant que ressource naturelle.

Étant donné la campagne que le Fonds mondial pour la nature a lancé aussi bien au niveau provincial que fédéral pour préserver les espaces en voie de disparition au Canada, ainsi que l'engagement que le ministre a pris au niveau fédéral à l'égard de 22 ou 23 autres espaces au cours de la prochaine décennie, le ministre pourrait-il nous révéler quel plan d'action il a élaboré aussi bien au niveau fédéral que de concert avec les provinces pour atteindre cet objectif avant la fin de ce siècle?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois sincèrement que nous devons avoir pour objectif de compléter notre réseau de parcs d'ici l'an 2000. Nous devons encore intégrer 18 régions écologiques à notre réseau actuel.

J'ai enjoint à mes collaborateurs d'élaborer un projet visant à inclure dans le plan d'action global du gouvernement une stratégie ayant pour objet de parachever la réalisation de ce réseau d'ici l'an 2000 et de créer un certain nombre de parcs au cours des cinq prochaines années.

LA CHAMBRES DES COMMUNES**DÉPÔT DU RÈGLEMENT**

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer le texte du nouveau Règlement de la Chambre, en date de décembre 1989, qui tient compte des changements que la Chambre a adoptés le mercredi 27 septembre et le mercredi 20 décembre 1989.

Le texte complet, comprenant également un index, paraîtra au cours des prochaines semaines.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**DÉCLARATION HEBDOMADAIRE**

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je voudrais demander au leader à la Chambre du gouvernement s'il peut nous donner une idée des projets de loi qu'il a l'intention de mettre à l'étude au cours de la semaine. Je le prie de m'excuser de ne pas lui avoir donné avis de cette question qui, j'en conviens, a l'habitude d'être posée le jeudi. J'ai pensé que, comme c'était le premier jour de retour au travail, il serait utile que les députés soient informés, s'il peut le faire.

Je répète, je n'essaie pas de le mettre au pied du mur. Je reconnais que je ne lui ai pas donné d'avis, mais s'il peut nous communiquer quelque chose officiellement, ce pourrait être utile à tout le monde.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends la question de mon collègue. Aujourd'hui, la Chambre va étudier le projet de loi C-52, comme nous l'avons fait savoir à l'opposition officielle et au Nouveau Parti démocratique.

Nous avons l'intention de présenter ensuite le C-51, qui traite des saisies-arrêts. C'est aussi un projet de loi de finance.

Je suppose que nous aurons demain, à 15 h 15, peu après la période des questions, notre réunion ordinaire des leaders à la Chambre. Nous pourrions alors—et je vais demander à mon Cabinet de prendre contact avec le bureau des deux autres leaders pour amorcer des discussions préliminaires—envisager un calendrier raisonnable pour le reste de la semaine.